

CONSEIL MUNICIPAL **SEANCE DU 11 MAI 2010**

Le onze mai deux mille dix à vingt heures, les membres du conseil municipal de la Commune de PORT SAINT PERE, se sont réunis en session ordinaire dans la salle du conseil municipal, sur la convocation du maire.

Etaient présents : BATARD Alban, BAUDRU Andrée, BERTRAND Joëlle, BOIDRON Dominique, BOSSARD Dominique, BOURRIAUD Jean-Pierre, CHAUVET Raymonde, DEVY Emmanuelle, DE L'ESTANG DU RUSQUEC Edwige, FOREST François, GUERIN Joël, JOURDAIN-AVERTY Isabelle, LEAUTE Gaëtan, LEMASSON Yves, MERLET Vincent, RICHARD Anne, ROSSETTI Lionel, THEPENIER Denis, VOYAU Françoise

Etaient Absentes : Mme HOUDAYER Martine pouvoir à Mme RICHARD Annie, Mme ROGER Claire

La séance a été ouverte sous la présidence de Monsieur François FOREST, maire.

En préambule, Monsieur le Maire propose de procéder à la désignation du secrétaire de séance. Madame Emmanuelle DEVY est désignée secrétaire de séance.

A l'ouverture de la séance après constatation de la présence du quorum et énoncé des pouvoirs, Monsieur le Maire propose aux membres du conseil municipal de bien vouloir autoriser l'inscription à l'ordre du jour d'une question supplémentaire :

Délibération - La Réhabilitation des réseaux assainissement

Cette question sera insérée à l'ordre du jour et abordée après les questions figurant à l'ordre du jour transmis à l'appui de la convocation.

Monsieur le Maire propose ensuite de revenir à l'ordre du jour :

APPROBATION DU P.V DE LA SEANCE DU 30 MARS 2010

Monsieur le Maire demande à l'assemblée si des observations particulières sont à formuler sur le compte rendu de la séance précédente dont un exemplaire a été transmis comme habituellement à tous les membres du conseil municipal.

Le compte rendu du Conseil Municipal du 30 mars 2010 est adopté à l'unanimité.

DE-2010-04-01 MOTION DE SOUTIEN AU DELPHINARIUM

Monsieur le Maire informe que par arrêté préfectoral en date du 14 avril 2010, une enquête publique est ouverte à la mairie de PORT SAINT PERE, pendant une période d'un mois, du 4 mai au 4 juin 2010 inclus, portant sur la demande présentée par la SAS SAFRI AFRICAINE, en vue d'être autorisée à poursuivre l'exploitation du parc Zoologique « Planète Sauvage », situé au lieu-dit « La Chevalerie » à PORT SAINT PERE, et à accueillir, dans les bassins de la cité marine, et présenter au public douze grands dauphins.

Une commission d'enquête, composée de trois commissaires titulaires et un suppléant recevra les observations du public aux dates fixées sur l'arrêté préfectoral.

De plus, pendant toute la durée de l'enquête, le public pourra prendre connaissance du dossier et formuler ses observations sur un registre d'enquête ouvert à cet effet à la mairie de PORT SAINT PERE, aux jours et heures d'ouverture des services.

A cet effet, Monsieur le Maire donne lecture d'une motion de soutien au delphinarium, qui est **APPROUVE** par l'ensemble du conseil municipal. Cette motion sera insérée dans le registre d'enquête publique et signée par les élus.

Planète Sauvage, filiale de la Compagnie des Alpes, dispose d'un partenariat stable et présent dans le développement local. Aujourd'hui, plus de 30 dauphins sont hébergés dans trois sites de la Compagnie des Alpes qui dispose d'un savoir-faire incontestable dans les soins apportés aux animaux et à la recherche scientifique.

Planète Sauvage dont la vocation est de présenter au public des animaux de la faune sauvage, s'est donné trois missions : **Etudier, Eduquer et Protéger**. L'arrivée en 2009 de 5 Grands dauphins, nés en captivité, dans le quatrième plus grand delphinarium d'Europe réhabilité au cœur de Planète Sauvage a provoqué un afflux de visiteurs.

Ce site, longtemps déficitaire, est en passe de devenir l'attraction touristique majeure de la Loire-Atlantique. Sa bonne santé économique retrouvée, avec l'arrivée des dauphins, a permis de recruter 11 nouveaux collaborateurs (5 emplois supplémentaires en prévision) et de lancer des programmes de recherche et de conservation des espèces.

6 soigneurs, un technicien spécialisé en traitement de l'eau, un responsable scientifique et une vétérinaire s'occupent quotidiennement du bien-être de 5 grands dauphins.

Les gradins de la Cité Marine peuvent recevoir plus de mille visiteurs en animation pédagogique. La Cité sous-marine permet l'observation des dauphins en plongée. Elle accueille également 400 m² d'expositions pédagogiques et scientifiques.

A la suite d'une requête d'associations de protection des animaux, le Tribunal Administratif a annulé pour des motifs de forme et de procédure, l'autorisation de présentation des dauphins au public délivrée par la Préfecture.

- Considérant l'intérêt du dossier pédagogique de la Cité Marine, et de la fréquentation importante des groupes scolaires, collégiens ou lycéens pour la découverte des espèces animales et de leur mode de vie,
- Considérant que l'étude d'impact ne signale aucun aspect défavorable, ni aucune augmentation des nuisances de toutes sortes,
- Considérant qu'il en est de même pour l'étude des dangers,
- Considérant que la notice hygiène et sécurité apporte toutes les garanties nécessaires,
- Considérant l'intérêt du dossier scientifique en partenariat avec l'Université de RENNES,
- Considérant la qualité des installations et les compétences des intervenants sur le plan de l'organisation et du suivi sanitaire,
- Considérant que l'accueil de ces dauphins permettra de sécuriser les emplois directs, et indirects sur la zone commerciale, le développement ultérieur d'emplois liés à l'accueil touristique autour du site,

Aujourd'hui, les élus locaux soutiennent à nouveau le dossier de demande d'autorisation de présentation au public de ces dauphins qui offriront à Planète Sauvage un avenir durable, à savoir :

- Une entreprise viable économiquement et socialement,
- Une politique de recherche scientifique soutenue,
- Des actions de conservation multiples,
- La première place dans le développement touristique de la région.

DE-2010-04-02 TIRAGE AU SORT DES JURES D'ASSISES POUR 2011

Monsieur le Maire expose au Conseil Municipal que conformément à l'arrêté préfectoral du 24 mars 2010, il doit être procédé au tirage au sort à partir de la liste électorale de six personnes dont deux seront susceptibles de siéger en qualité de Juré aux Assises de Loire Atlantique 2011.

Le Conseil Municipal procède au tirage au sort des jurés d'Assises :

- ▶ Mme Laurence CHAILLOUX épouse BRISSEAU – 3, Rue de la Boitellerie 44710 PORT SAINT PERE
- ▶ Mr Gérald SPINNEWYN – 11 La Piorgère 44710 PORT SAINT PERE
- ▶ Mme Bernadetta PRACUCH épouse PYRYT – 4, Rue de l'Hommeau 44710 PORT SAINT PERE
- ▶ Mr Pierre D'AMONVILLE – Les Landes 44710 PORT SAINT PERE
- ▶ M Alain LEBEAUPIN – 20,. Avenue des Sports 44710 PORT SAINT PERE
- ▶ Mme Véronique LOQUAIS épouse MORILLEAU - La Vieille Bretonnière 44710 PORT SAINT PERE

DE-2010-04-03 DECISION MODIFICATIVE N° 1

Monsieur GUERIN, Adjoint aux finances, présente la décision modificative n° 1 sur le budget communal.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, adopte à l'unanimité les modifications budgétaires comme suit :

COMPTES DEPENSES

Chapitre	Compte	Opération	Nature	Montant
042	675		VAL.COMPT.IMMOB.FIN.CEDEES	- 59 718.36 €
023	023		VIREM. SECTION D'INVESTISSEMENT	- 172 000.00 €
040	192	000	PLUS OU MOINS VALUE CESSION IMMOB.	- 49 718.36 €
			TOTAL	- 281 436.72 €

COMPTES RECETTES

Chapitre	Compte	Opération	Nature	Montant
024	024	000	PRODUITS CESSION IMMOBILISATION	182 000.00 €
77	775		PRODUITS DE CESSIONS IMMOBILISATION	-182 000.00 €
042	776		DIFFERENCES SUR REALIS. REPRISES	- 49 718.36 €
021	021	000	VIREMENT A LA SECTION FONCTIONNEM.	- 172 000.00 €
040	2182	000	MATERIEL ROULANT	- 59 718.36 €
			TOTAL	-281 436.72 €

DE-2010-04-04 CONVENTION DE MISE A DISPOSITION DE LOCAUX

La communauté de communes Cœur Pays de Retz s'est dotée de la compétence « Animation Jeunesse ». A ce titre, elle a fait le choix de mandater l'association AIALJ pour la réalisation des actions

en matière de politique jeunesse communautaire. Dans le cadre des missions qui lui ont été confiées, l'association organise un accueil des jeunes sur les 7 communes du territoire communautaire. A ce titre, elle a besoin de lieux permettant d'accueillir les jeunes en toute sécurité.

A cet effet, Monsieur le Maire donne lecture de la convention de mise à disposition des locaux envoyée au 7 communes et qui a pour objet de définir les conditions dans lesquelles les communes mettent à disposition certains de leurs locaux à l'AIALJ afin de permettre la mise en œuvre de la politique jeunesse de la communauté de Communes Cœur Pays de Retz.

Ainsi la commune de PORT SAINT PERE, met à disposition de l'association AIALJ à titre gracieux, un local permanent inhérent au fonctionnement de la maison de jeunes, situé Rue de la Morinière. Cette convention est consentie pour une durée de trois ans à compter du 1^{er} janvier 2010, renouvelable par tacite reconduction. La commune assurera l'entretien des bâtiments ; les frais de nettoyage, d'entretien, d'eau, de gaz, d'électricité, chauffage supportés par la commune seront facturés à la communauté de communes. De plus, la commune s'engage à mettre à disposition son personnel technique concernant la réalisation du ménage sur la base d'une demi-heure par semaine, temps qui sera remboursé par la communauté de communes.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité :

- APPROUVE la convention de mise à disposition de locaux communaux au profit de l'animation jeunesse.
- AUTORISE Monsieur le Maire à signer ladite convention

DE-2010-04-05 MODIFICATION DES HORAIRES D'OUVERTURE DES DEBITS DE BOISSONS

Monsieur le Maire présente le nouvel arrêté préfectoral concernant la réglementation des horaires d'ouverture et de fermeture des débits de boissons

VU le code général des collectivités territoriales, notamment ses articles L 2212-1, L 2212-2, L 2215-1 et L 2334-7 ;

VU le code de la santé publique, notamment ses articles L 3341-1 à L 3341-3 et L 3342-1 à L 3342-3 ;

VU l'arrêté préfectoral du 6 avril 2010 fixant les horaires d'ouverture et de fermeture des débits de boissons, restaurants, discothèques et établissements divers de spectacles ouverts au public en Loire-Atlantique,

Considérant qu'il appartient à l'autorité municipale d'assurer le bon ordre, la sûreté et la tranquillité publique notamment dans les débits de boissons, spectacles, jeux et autres lieux publics,

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide par 18 voix pour et 1 abstention M. BOIDRON, d'autoriser la fermeture des débits de boissons de la commune du lundi au dimanche à 2 heures, conformément aux prescriptions de l'arrêté préfectoral.

Dans les cas exceptionnels, l'autorisation de prolonger l'ouverture devra être demandée par écrit au Maire.

DE-2010-04-06 REHABILITATION DU RESEAU EAUX USEES - APPROBATION DU DOSSIER AVANT PROJET

Monsieur le Maire rappelle que la commune a reçu l'arrêté préfectoral portant spécifications techniques pour la construction d'une nouvelle station d'épuration en remplacement de l'actuelle obsolète et saturée.

Le Cabinet I.R.H a été retenu comme assistant à maître d'ouvrage (A.M.O) pour accompagner la commune dans la phase conception et réalisation de la nouvelle station.

Dans l'attente de cette construction, il est opportun de réhabiliter certains réseaux d'assainissement d'eaux usées, afin d'éviter que les réseaux d'eaux pluviales puissent s'écouler vers la station d'épuration actuelle, déjà saturée.

Monsieur le Maire, présente à l'ensemble du Conseil municipal, l'avant projet réalisé par le cabinet SOGREAH CONSULTANTS dans le cadre de notre programme de réhabilitation du réseau d'eaux usées.

Le dossier, élaboré à partir des inspections télévisées, s'intéresse aux rues ou groupement de rues suivants :

- 1 – rue du moulin et rue de Briord
- 2 – avenue des sports et impasse de la rivière
- 3 – rue de la Morinière (du port au carrefour de la salle de sports)
- 4 – rue de Bellevue et rue du taillis

Pour chaque rue ou groupement de rue, le maître d'œuvre propose une solution technique adaptée aux matériaux et/ou aux travaux à réaliser ainsi qu'un estimatif.

Compte tenu de l'ampleur des travaux et de l'enveloppe financière arrêtée au budget assainissement 2010, Monsieur le Maire, propose d'organiser les travaux et donc le dossier de consultation aux entreprises selon une tranche ferme et une tranche conditionnelle réparties comme suit :

- Tranche ferme :
 - rue du moulin et rue de Briord
 - rue de la Morinière
 - avenue des sports
- Tranche conditionnelle- impasse de la rivière

Après en avoir discuté, les membres du Conseil Municipal, à l'unanimité :

- APPROUVENT le dossier d'avant projet présenté par le cabinet SOGREAH CONSULTANTS
- DECIDENT de rédiger le dossier de consultation aux entreprises en scindant les travaux selon :
 - o Une tranche ferme : rue du moulin et rue de Briord, rue de la Morinière, avenue des sports
 - o Une tranche conditionnelle : impasse de la rivière.
- AUTORISENT Monsieur le Maire à signer toutes les pièces nécessaires à la réalisation de ce programme de réhabilitation de réseaux E.U.

QUESTIONS DIVERSES

DE-2010-04-07 ACQUISITION A TITRE GRACIEUX

Monsieur le Maire indique qu'un problème de voisinage existe rue de Briord. En effet, les parcelles section 1341 et 1425 appartiennent à un seul propriétaire M. et Mme MARTIN (Boulangerie), or les riverains des maisons avoisinantes utilisent cet accès. Une partie de cet accès pourrait être donnée par M. MARTIN à titre gracieux au profit de la commune, ce qui permettrait d'apaiser les problèmes de voisinage. L'autre partie de la parcelle 341 resterait propriété de M. MARTIN avec des servitudes de passage aux voisins.

Un courrier sera envoyé à chaque propriétaire en vue d'expliquer cette démarche.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal à l'unanimité :

- APPROUVE cette acquisition à titre gracieux par M. MARTIN au profit de la commune
- AUTORISE Monsieur le Maire à signer les pièces nécessaires à cette acquisition

De plus, les frais de bornage et de notaire seront à la charge de la commune.

DE-2010-04-08 DEMANDE DE SUBVENTION AUPRES DE L'AGENCE DE L'EAU LOIRE BRETAGNE – REHABILITATION DU RESEAU EAUX USEES

La Commune de PORT SAINT PERE a décidé de lancer un nouveau programme de réhabilitation du réseau d'eaux usées préalablement au renouvellement de la future station.

A l'unanimité, les membres du Conseil Municipal :

- SOLLICITENT une subvention auprès de l'Agence de l'Eau Loire Bretagne pour le projet cité
- ACCEPTENT le plan de financement présenté.
- CHARGENT Monsieur le Maire de signer toutes les pièces nécessaires à cette demande de subvention.

ORDURES MENAGERES

Mme DU RUSQUEC rappelle qu'il existe 1050 logements dont 250 locatifs sur la commune. Un courrier a été envoyé aux propriétaires des 250 locatifs or, aujourd'hui, il y a seulement 125 réponses.

Il semble très difficile de mettre à jour le fichier de redevance des ordures ménagères.

Une commission sera mise en place afin de pouvoir travailler sur ce fichier à partir des transactions de vente, les certificats de numérotage, etc... Cette commission sera composée de Mme DU RUSQUEC, MM.THEPENIER, BOIDRON, PERRUCHAS Bernard, BRAUD Bernard, FOREST, LEAUTE, Mmes BERTRAND, EPIARD, MM. LEMASSON, MORILLEAU Philippe, MERLET

COMMEMORATION DU 8 MAI

Remerciement de M. BARTHEAU pour le cadeau qui lui a été remis lors de la commémoration du 9 mai 2010.

DELEGATION ADJOINT

Monsieur le Maire demande à chaque membre du bureau municipal de faire le point sur les dossiers relevant de leur délégation.

ETAT GENERAUX MARS

Monsieur LEMASSON fait part d'un article, qui sera envoyé pour une très large diffusion, sollicitant les personnes âgées à s'inscrire en mairie dans le cadre d'une recherche de logement au centre bourg.

Le prochain conseil municipal est prévu le mardi 29 Juin 2010 à 20 heures.